

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

NATIONALE 2 - Zone 1 et Zone 2 : Bretagne, Centre, Pays de Loire et Ile-de-France

3ème TOUR du CRITERIUM FEDERAL 2022 / 2023

N.2 SENIORS DAMES et MESSIEURS

SAMEDI

8h 30 à 9h30 - Pointage des Séniors

DAMES & MESSIEURS

10 h

Début des Poules

DIMANCHE

8H00

Ouverture du gymnase

9H00

Tableaux (final et classement)

vers 15 h

Fin des épreuves

LIEUX

N2 - Messieurs - N2 Dames

Complexe sportif Parc Aventure

106, rue du Lac

22530 MUR de BRETAGNE

*Toutes parties en poules Dames & Messieurs se disputent
au meilleur des 7 manches*

*Toutes les parties en tableau Dames & Messieurs
se disputent au meilleur des 7 manches*

Condition matérielle :

Balles plastiques ***

Tables bleues

Responsables :

[mail : _](#)

BONNE SAISON
2022 / 2023 A TOUS

Sportif :

Marie-Thérèse ANGEE

Rue de Saint Lambert

27410 BEAUMESNIL

Tél. Dom. 02 32 44 88 79

Tél. Port. 06 86 95 18 16

[Courriel : mtangee@orange.fr](mailto:mtangee@orange.fr)

En cas de FORFAIT

PREVENIR d'urgence

Marie-Thérèse ANGEE

en téléphonant au

Dom. 02 32 44 88 79

Port. 06 86 95 18 16

[Courriel : mtangee@orange.fr](mailto:mtangee@orange.fr)

1 - Le classement de 1 à 48

*Il pourra être modifié en fonction des forfaits
excusés et des repêchages éventuels.*

2 - Absence non excusée,

Pénalité financière de 40 Euros.

Non présentation de la licence,

Pénalité financière de 20 Euros.

Juge-Arbitre :

Jean-Luc POTDEVIN

Tél.

[Courriel :](#)

Organisation CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2022-2023

		1er tour	2ème tour	3ème tour	4ème tour
N1		14-16 Octobre 2022	02-04 Décembre 2022	27-29 Janvier 2023	10-12 Mars 2023
	Messieurs Dames	Auch (32)	Thorigné-Fouillard (35)	Ceyrat (63)	Pont à Mousson (54)
N2		15-16 Octobre 2022	03-04 Décembre 2022	28-29 Janvier 2023	11-12 Mars 2023
	Seniors Messieurs et Dames Elite Jeunes Garçons et Filles (J, C, M et B)	Chilly-Mazarin (91) Le Mans Sarthe (72)	Bourges (18) Draveil - Corbeil (91)	L03-D56 / 22 Joué les Tours (37)	St Pierre la Cour (53) Vern sur Seiche (35)
Régional Ile de France - L08		16 Octobre 2022	04 Décembre 2022	29 Janvier 2023	12 Mars 2023
	Benjamines	Corbeil (91)	PONTHIERRY (77)	MONTMORENCY (95)	
	Minimes Filles	Corbeil (91)	PONTHIERRY (77)	MONTMORENCY (95)	
	Cadettes	Kremlin-Bicêtre (94)	CHATILLON (92)	KREMLIN-BICETRE (94)	
	Juniors Filles	Viry-Chatillon (91)	SAINTE-GENEVIEVE (91)	VIRY-CHATILLON (91)	
	Seniors Dames	Draveil (91)	VIRY-CHATILLON (91)	COMBS LA VILLE (77)	
	Benjamins	Viry-Chatillon (91)	VIRY-CHATILLON (91)	VIRY-CHATILLON (91)	
	Minimes Garçons	Draveil (91)	MONTMORENCY (95)	DRAVEIL (91)	
	Cadets	Kremlin-Bicêtre (94)	RAMBOUILLET (78)	KREMLIN-BICETRE (94)	
	Juniors Garçons	Viry-Chatillon (91)	VIRY-CHATILLON (91)	DRAVEIL (91)	
Seniors Messieurs	Corbeil (91)	VIRY-CHATILLON (91)	VIRY-CHATILLON (91)		
Régional Centre - L04		16 Octobre 2022	04 Décembre 2022	29 Janvier 2023	12 Mars 2023
	Seniors Messieurs et Dames Elite	Pithiviers (45)	D41	Bourges (18)	D36
	Juniors et Cadets Garçons	Amo Mer (41)	D37	D45	D28
	Minimes et Benjamins Garçons	Déols (36)	D28	D41	D45
	Jeunes Filles (Jun, Cad, Min et Ben)	Bourges (18)	D45	D28	D37
Régional Pays de la Loire - L12		16 Octobre 2022	04 Décembre 2022	29 Janvier 2023	12 Mars 2023
	Seniors Messieurs et Dames Elite	Ballée (53)	D85	Cholet TT (49)	Champagné (72)
	Juniors Garçons et Filles	Champagné (72)	St Nazaire Léon Blum (44)	Meslay du Maine (44)	Fontenay le Comte (85)
	Cadets Garçons et Filles				
	Minimes Garçons et Filles	Ste Florence / Vendrennes (85)	Saint Macaire (49)	La Flèche (72)	Pornichet Côte d'Amour (44)
Benjamins Garçons et Filles					
Régional Bretagne - L03		16 Octobre 2022	04 Décembre 2022	29 Janvier 2023	12 Mars 2023
	Seniors Messieurs et Dames Elite				
	Juniors Garçons et Filles				
	Cadets Garçons et Filles				
	Minimes et Benjamins Garçons et Filles				

Championnat de France Seniors

Championnat de France Minimes et Juniors

Championnat de France Benjamins et Cadets

Finales Fédérales par Classement

24-26 Mars 2023

27-30 Avril 2023

19-21 Mai 2023

24-25 Juin 2023

à Antibes (06)

à Toulouse (31)

à ??

à Barjouvillle (28)

CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2022-2023

Organisation 3ème tour du 28 et 29 JANVIER 2023

INFOS DIVERSES

En cas de forfait prévenir d'urgence : Marie-Thérèse ANGEE tel 02 32 44 88 79 ou 06 86 95 18 16

Les forfaits seront remplacés jusqu'au mardi soir 24 JANVIER 2023 à 23h59

Nombre de montées de notre Groupe 1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Groupe 1+2
Seniors Messieurs et Dames	3 premiers en N1 Seniors
Juniors Garçons et Filles	3 premiers en N1 Juniors ou en N2 Seniors
Cadets et Cadettes	3 premiers en N1 Cadets ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N2 Minimes

Nombre de montées de notre Groupe 1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après le dernier tour :

Catégories	Groupe 1+2
Seniors Messieurs et Dames	2 premiers en N1 Seniors
Juniors Garçons et Filles	2 premiers en N1 Juniors s'ils restent dans la même catégorie ou en N2 Seniors
Cadets et Cadettes	2 premiers en N1 Cadets s'ils restent dans la même catégorie ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N2 Minimes

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Groupe 1 et 2 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre Val de Loire
Seniors Messieurs	6	4	3	3
Jeunes Garçons	3	3	2	2
Seniors Dames	3	2	1	1
Juniors et Cadettes Filles	3	3	2	2
Minimes et Benjamines Filles	2	2	1	1

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Groupe 1 et 2 en fonction des catégories après le dernier tour :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre Val de Loire
Seniors Messieurs	3	2	2	2
Jeunes Garçons	1	1	1	1
Seniors Dames	2	1	1	1
Juniors et Cadettes Filles	1	1	1	1
Minimes et Benjamines Filles	1	1	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Ces chiffres pourront être revu suite à la réunion après la réunion après le dernier tour des responsables de chaque Ligue et des responsables Nationaux

Le Classement de 1 à 48, 1 à 24, 1 à 32 ou 1 à 16 est administratif : il pourra être modifié par tirage au sort du Juge-arbitre et selon les forfaits et repêchages éventuels.

<p>Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la mention « en règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. • Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité. • S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer. <p>Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique); • Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique); <ul style="list-style-type: none"> • Accès internet à l'adresse suivante : http://www.fft.com/licence • Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : http://spid.fft.com/spid/home.do <ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'application « FTT » pour smartphones (Android et IOS) <p>(Voir articles II.606.1 et II.606.2 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2020).</p>

<p style="text-align: center;">Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence pomotionnelle ou traditionnelle. (rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation (application de l'article II.606 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2020).</p>

<p>ABANDON : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : "Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée." (application de l'article IV.202.2 du chapitre 2, titre IV du règlement administratif 2020).</p>
